



Association
des Bibliothécaires
de France

IFLA - Fédération Internationale des Associations de bibliothécaires et des Institutions

Principal organisme de défense des intérêts des bibliothèques et des services d'information et de documentation, et de leurs utilisateurs, dans le monde. C'est la voix mondiale de la profession.

L'ABF est représentée à l'IFLA par Mme Amandine Jacquet, élue à la section Management of Library Associations Section (MLAS) depuis 2017.

"J'ai été élue membre du comité permanent de la section Management des associations de bibliothèques (MLAS). J'y serai la représentante de l'ABF mais aussi une voix européenne et francophone. Je soutiendrai la diversité culturelle et linguistique, un équilibre nord-sud, la transparence et le processus démocratique au sein de l'IFLA. Je souhaite que chaque bibliothécaire puisse participer, ou du moins bénéficier, des travaux réalisés dans les différentes sections. Cela signifie développer l'accessibilité, les différentes formes de participation non présentesielles, les documents traduits en ligne, les captations vidéo et les streaming des conférences du congrès de l'IFLA."

Amandine Jacquet, ABF, 2017

L'IFLA comprend aujourd'hui plus de 1600 membres dans 150 pays.

Elle fut créée en 1927, suite à une rencontre de directeurs de bibliothèques nationales à Edimbourg.

Son siège se situe au Pays Bas depuis 1971.

L'IFLA fonctionne avec un Conseil d'administration (Governing board), un président et un président-élu dont les mandats se chevauchent pendant deux ans. Pour mieux comprendre l'IFLA et sa structure, le Cfibd propose une carte mentale très visuelle. Vous pouvez également vous reporter aux fiches de l'enssib

Chaque année se tient un congrès sur un continent différent.

Pour connaître les présidents et leurs programmes

Pour connaître les lieux et années des congrès passés et à venir

Pour lire des comptes-rendus d'anciens congrès :

- ADBS - Le congrès de l'IFLA 2012 à Helsinki
- BBF - L'ifla 2012 à Helsinki
- BBF - IFLA 2013
- Bibliothèque(s) - Les nouveaux professionnels au-delà des nouveaux professionnels
- Bibliothèque(s) - Littéracie et lecture : le comité permanent pour l'alphabétisation et la lecture de l'ifla à Porto-Rico

Code de déontologie

Les bibliothécaires se sont dotés par l'IFLA d'un code international de déontologie, dans le sillage des archivistes (ICA - International Council of Archives) et des professionnels des musées (ICOM - International Council of Museums). Elaboré dans le cadre d'un groupe de travail de FAIFE (Freedom of Access to Information and Freedom of Expression) constitué de 5 membres de 5 pays et soumis à de vastes consultations qui ont remonté des centaines de commentaires de professionnels membres et non-membres de l'IFLA, le code de déontologie de l'IFLA a donné lieu à un texte approuvé en août 2012 par le Conseil d'administration de l'IFLA.

Le code de déontologie est disponible en version abrégée et complète sur le [site de l'IFLA](#)